

AVIS

**NOMINATION D'UN MEMBRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Conformément aux dispositions des articles L123-6, R123-7, R123-11 et R123-12 du Code de l'action Sociale et des Familles, Monsieur le Maire d'Obernai procédera à la nomination d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, suite à un poste vacant.

A cet effet, les associations :

- qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- de retraités et de personnes âgées ;
- de personnes en situation de handicap ;

sont invitées à adresser leurs propositions **avant le 06 septembre 2024** à la :

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE D'OBERNAI**
Place du Marché
CS 80 205
67213 OBERNAI CEDEX

OBERNAI, le 02 août 2024

Bernard FISCHER



Maire d'Obernai
Conseiller Régional

